



AVIS D'ADJUDICATION PUBLIQUE
LOCATION DES DROITS DE CHASSE DU CPAS DE GENAPPE
2026-2035

Le **Centre Public d'Action Sociale de Genappe** informe les personnes intéressées qu'il procédera à une **adjudication publique** en vue de la **mise en location des droits de chasse** sur les terrains lui appartenant, pour les saisons cynégétiques **2026 à 2035**.

1. Lots mis en adjudication

1. **Lot 1 : 70,3705 ha** – Parcelles agricoles et pâtures situées au nord de la RN25.
2. **Lot 2 : 77,3335 ha** – Parcelles agricoles et pâtures situées au sud de la RN25, dans le triangle RN25-Dyle-N5.
3. **Lot 3 : 86,5089 ha** – Parcelles agricoles et pâtures situées principalement sur Baisy-Thy, au sud de la Dyle et à l'est de la N5.
4. **Lot 4 : 64,0106 ha** – Parcelles agricoles et pâtures situées au sud de la RN25 et à l'ouest de la N5, sur Loupoigne, Houtain-Le-Val et Vieux-Genappe.

2. Documents de référence

L'adjudication est régie par :

- le Cahier Spécial des Charges n° CSC-20260622
- le Cahier Général des Charges n° CGC-20260622

3. Mode de passation

L'attribution se fera sur base de **l'offre économiquement la plus avantageuse basée sur le prix**, selon la procédure d'**adjudication publique**.

Le CPAS se réserve le droit de ne pas attribuer un ou plusieurs lots.

4. Durée du bail

Le bail est conclu pour une durée de **9 ans**.

5. Conditions de participation

- Pour être admis à l'adjudication, le candidat devra répondre aux conditions de participation fixées par l'article 8 du cahier général des charges n° CGC-20260622 du 22 juin 2026, en accepter les conditions sans réserve, de même que les conditions du cahier spécial des charges n° CSC-20260622.
- Le nombre maximum d'associés par lot est fixé à 3.

6. Remise des offres

1. L'offre se fait via le **formulaire de soumission** (Page 21 du Cahier Spécial des Charges)
2. Chaque lot fait l'objet d'une adjudication séparée, soit **1 formulaire par lot**.
3. **Les offres devront être remises au plus tard le vendredi 31/07/26 à 23h59.**
4. Les offres, adressées au CPAS, à l'attention de **Madame Selwa BENYAHIA, Directrice générale f.f.** sont attendues :
 - Sous enveloppe : CPAS de Genappe - Rue de Ways 39 à 1470 Genappe
 - Par E-Mail : cpas@genappe-cpas.be

7. Renseignements et consultation des documents

Les documents peuvent être obtenus sur demande : cpas@genappe-cpas.be – 067/64.54.50

Fait à Genappe, le 22 juin 2026

La Directrice générale f.f.,

Selwa BENYAHIA

Pour le CPAS de Genappe



La Présidente,

Anne-Sophie HAYOIS